



EIEBS

European Institute of Excellence - Business School
231 rue Saint-Honoré | 75001 Paris
France
SIREN 927 790 527
Établissement d'enseignement privé à distance
Tél : +33 1 89 86 39 86
www.eiebs.academy

CONTRAT D'INSCRIPTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Un exemplaire de ce contrat est à nous retourner complété et signé par e-mail ou par courrier.

ENTRE LES SOUSSIGNÉ(E)S :

EIEBS (European Institute of Excellence - Business School),
Société à responsabilité limitée (SARL) située au 231, rue Saint-Honoré - 75001 Paris, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés sous le numéro de SIREN 927 790 527, Justifiant, en qualité d'organisme de formation, du
numéro de déclaration d'activité, délivré par.....

Ci-après dénommé « **EIEBS** »,
D'une part,

Et,

Mme M. Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville : Pays :
Portable : E-mail : @.....
Né(e) le : / / à
N° de sécurité sociale :

Ci-après dénommé(e) « **le Stagiaire** »,
D'autre part,

Et, si le prix est payé par un tiers financeur, coordonnées du tiers financeur :

Mme M. Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville : Pays :
Portable : E-mail : @.....
Né(e) le : / / à
Lien de parenté à l'égard du candidat :
Représentant(e) légal de l'étudiant(e) : Oui non
N° de sécurité sociale :
 Salarié en CDI CDD jusqu'au : / /
 Profession Libérale Sans emploi Retraité

Ci-après dénommé(e) « **le Tiers Financeur** »,
D'autre part,

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet **une formation à distance** dans les conditions fixées par le Code du Travail.
En application du présent contrat, EIEBS s'engage à dispenser au profit du Stagiaire la formation visée à l'article 4 des présentes, et le Stagiaire s'engage réciproquement à suivre et à régler ladite formation.
Le Stagiaire s'engage également à s'acquitter du prix de la formation dans les conditions définies par les présentes qui ont été portées à sa connaissance avant son inscription définitive.

ARTICLE 2. DURÉE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une **durée déterminée de douze (12) mois**. Il prend effet à compter de la date de signature des présentes.
Cette durée pourra être prolongée à la demande du Stagiaire par avenant.

ARTICLE 3. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que le Stagiaire dispose d'un droit de rétractation, **dans le délai de quatorze (14) jours à compter de la date de signature du présent contrat**. Ce droit de rétractation est libre et il n'a pas à être motivé par le Stagiaire.
L'exercice de ce droit n'occasionnera aucun frais, il expose toutefois les frais liés à l'envoi postal de la lettre recommandée avec accusé de réception du bulletin de rétractation ci-joint. L'exercice de ce droit par le Stagiaire ferait part à EIEBS de sa volonté de se rétracter.
En cas d'exercice du droit de rétractation par le Stagiaire par lettre, un courrier devra être adressé à EIEBS par courrier postal, en utilisant de préférence le bulletin de rétractation joint à cette lettre devra être adressée à EIEBS par courrier postal, à l'adresse suivante :
EIEBS – 231, rue Saint-Honoré – 75001 Paris
France

ARTICLE 4. CONTENU DE LA FORMATION À DISTANCE

La prestation comprend des enseignements relatifs à la formation choisie par l'Apprenant(e), un accès à une plateforme pédagogique et à celles de ses partenaires (e-learning), un tutorat et un coaching.

European Institute Of Excellence - Business School
231 rue Saint-Honoré | 75001 Paris
France
RCS 927 790 527
Établissement d'enseignement privé à distance

4.1.1 Formation choisie par le Stagiaire (merci de cocher les cases correspondantes aux modalités et options choisies)

Intitulé et programme de la formation

- FOUNDATION DEGREE – Durée : 24 mois
Niveau Bac + 2 FEDE – 120 crédits ECTS
- BACHELOR EUROPEEN FEDE – Durée : 12 mois
Niveau Bac + 3 – 60 crédits ECTS
- MASTÈRE EUROPÉEN FEDE – Durée : 24 mois
Niveau Bac + 5 – 180 crédits ECTS

- MBA INTERNATIONAL FEDE – Durée : 12 mois
90 crédits ECTS

Cette formation se présente sous la forme d'un parcours constitué de différentes disciplines, dont la nature et le contenu sont détaillés dans le programme de la formation, annexé aux présentes (Annexe 1).

4.1.2 Options pédagogiques choisies [merci de cocher les cases correspondantes aux options choisies] :

Langue vivante 1 OBLIGATOIRE → Anglais Espagnol Allemand Italien

Langue vivante 2 FACULTATIVE → Anglais Espagnol Allemand Italien

Langue vivante 3 FACULTATIVE → Anglais Espagnol Allemand Italien

4.1.3. Durée de la formation

Voir le « programme de formation ».

4.1.4. Effectif

La formation professionnelle objet du présent contrat est réalisée à distance, par l'intermédiaire d'une (ou plusieurs) plateforme(s) pédagogique(s), mise(s) à disposition du Stagiaire, sans conduit à réaliser un parcours de formation à distance.

Elle est par conséquent prévue pour un **effectif de un (1) Stagiaire**.

4.1.5. Niveau de connaissance préalable requis

Pour réaliser la formation, le Stagiaire reconnaît disposer du niveau de connaissances préalable requis, comme indiqué sur le programme de formation en annexe. Cette évaluation du prérequis fera l'objet d'un RDV de positionnement.

4.1.6. Assistance pédagogique

Au cours de la réalisation de la formation à distance, EIEBS met à la disposition du Stagiaire une assistance pédagogique :

- par téléphone au +33 1 89 86 39 86 du lundi au vendredi, de 9h à 17h,

- par courrier à l'adresse suivante : EIEBS – 231 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

- ou par e-mail : admission.france@eiebs.academy

EIEBS s'engage à apporter au Stagiaire une assistance dans un délai de 2 jours ouvrés.

4.1.7. Plateformes pédagogiques

a) Plateforme pédagogique d'EIEBS :

La formation à distance dispensée par EIEBS est dispensée au Stagiaire à une plateforme pédagogique dénommée, qui lui permet notamment d'accéder directement à l'intégralité des modules de formation correspondant au parcours de formation dispensé et d'avoir accès aux supports pédagogiques associés en format numérique.

L'accès à cette plateforme se fait par un site dédié : <http://www.eiebs.academy>

Dans un délai de deux (2) semaines à compter de la réception du présent contrat signé et sous réserve du paiement de l'acompte à valoir sur le prix de la formation et dans le délai de rétractation, EIEBS procède à l'ouverture d'un espace personnel au nom du Stagiaire sur cette plateforme accessible de manière illimitée pendant la durée convenue, sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance ou de mise à niveau.

b) Autres plateformes pédagogiques :

Dans le cadre de l'enseignement à distance des disciplines linguistiques et bureautiques (si ces disciplines sont comprises dans le programme de la formation), le Stagiaire aura accès à d'autres plateformes pédagogiques, pour lesquelles EIEBS a souscrit une licence d'utilisation.

Ces plateformes pédagogiques sont les suivantes :

- Plateforme de livres en ligne ;

- + BABEL : destinée à l'apprentissage à distance des disciplines linguistiques ;

- LINKEDIN LEARNING : plateforme de vidéos tutoriels.

4.1.8. Travaux à réaliser, modalités de contrôle des connaissances et encadrement

a) Détail des travaux à réaliser et modalités de contrôle de connaissances :

Voir programme de formation en annexe.

b) Corrections des travaux et évaluations de contrôle des connaissances :

Les évaluations et travaux sont réalisés par le Stagiaire à son rythme, au fur et à mesure de sa progression pédagogique. Le Stagiaire doit déposer ses évaluations et travaux sur la plateforme pédagogique. EIEBS s'engage à lui fournir ses devoirs corrigés et notés, ainsi que le corrigé-type (lorsqu'il est prévu) dans les 15 jours ouvrés suivant réception.

Ces dispositions ne concernent pas les tests d'autoévaluation, les autres devoirs ou les quiz sont corrigés automatiquement dans la plateforme pédagogique.

Le Stagiaire pourra prendre connaissance de ses résultats directement sur son espace personnel ouvert à son nom sur la plateforme pédagogique. Ses résultats permettront d'apprécier le bon déroulement de la formation.

c) Diplômes, titres ou références de professionnels chargés de la formation :

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-4 du Code du Travail, les diplômes, titres ou références des personnes en charge de la réalisation de l'action de formation sont disponibles sur demande.

4.1.9. Objectif de la formation

Selon le cas, la formation est sanctionnée par l'obtention :

- D'un **Diplôme de la FEDE** (Fédération Européenne des Écoles).

Ce diplôme est basé sur le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits (ECTS) et est conforme aux standards de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES). Ce Diplôme ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par l'Éducation Nationale.

- ou d'un **Titre certifié enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**, qui fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère du Travail, de niveau IV, III, II ou I.

- Ou d'un **Bachelor Professionnel**, titre privé qui ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par l'Éducation nationale ou le Ministère du Travail ;

- Ou d'un **Mastère Professionnel**, titre privé qui ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par l'Éducation nationale ou le Ministère du Travail ;

- Ou d'un **Certificat**, sanctionnant la « PREPA METIER » réalisée, titre privé qui ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par l'Éducation nationale ou le Ministère du Travail.

4.2. Tutorat

La formation dispensée comprend également un tutorat permettant à l'Apprenant(e) de bénéficier d'un suivi pédagogique régulier et à sa demande.

Les coordonnées du tuteur seront remises à l'Apprenant(e) avec les codes d'accès lui permettant d'accéder à la plateforme pédagogique d'EIEBS. Ce Tuteur pourra être contacté par e-mail ou par téléphone par l'Apprenant(e) et complètera l'assistance pédagogique fournie par EIEBS, en répondant aux éventuelles interrogations pédagogiques ou méthodologiques de l'Apprenant(e).

4.3. Coaching

La formation dispensée comprend également un coaching permettant de veiller au suivi de la progression pédagogique de l'Apprenant(e).

Une fois tous les deux mois et pendant la durée de l'exécution du présent contrat, l'Apprenant(e) sera contacté(e) par téléphone, à défaut par e-mail, pour faire le point notamment sur l'avancement pédagogique de la formation, ainsi que pour lui apporter une assistance adaptée lui permettant de surmonter d'éventuelles difficultés pédagogiques, personnelles ou professionnelles susceptibles de nuire aux études et auxquelles il(elle) serait confronté(e).

4.4. Assistance Technique

Préalablement à la conclusion du présent contrat, le Stagiaire a été informé que la formation dispensée par l'intermédiaire d'une (ou plusieurs) plateformes pédagogiques suppose un accès à internet et la détention d'un matériel

informatique (ordinateur fixe, ordinateur portable ou tablette) répondant aux caractéristiques techniques suivantes : WINDOWS.

Cependant, s'il rencontre des difficultés techniques dans le cadre de la formation, le Stagiaire dispose de la possibilité de bénéficier d'une assistance en s'adressant au service pédagogique.

4.5. Modalités de réalisation de la formation

La formation sera réalisée dans le **respect du programme de formation annexé aux présentes**, lequel rappelle notamment les objectifs, les modalités d'évaluations et d'obtention du titre ou du diplôme ou attestation, et détaille le contenu de la formation.

Elle sera réalisée à distance par le Stagiaire par l'intermédiaire d'une (ou plusieurs) plateforme(s) pédagogique(s) qui lui permettant d'accéder à tout moment à la formation et de recevoir les supports pédagogiques associés en format numérique.

La formation est conçue sur la base d'une alternance entre des apports théoriques (repris sur des supports pédagogiques en format numérique) et des activités interactives permettant au Stagiaire de vérifier la bonne acquisition des apports théoriques et de mesurer sa progression pédagogique.

La plateforme pédagogique d'EIEBS (à l'instar des plateformes pédagogiques de ses partenaires) permet un relevé précis des temps de connexion du Stagiaire. Ils permettront de justifier des heures de formation effectivement réalisées par le Stagiaire.. Cette justification résulte également des travaux et évaluations réalisées par ce dernier.

5. PRIX DE L'ACTION DE FORMATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les formations réalisées dans le champ de la formation professionnelle continue font l'objet d'une exonération de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

5.1. Prix de l'action de formation (merci de cocher les cases correspondantes aux modalités et options choisies) :

Le prix de la formation est fixé annuellement à :

- 7.500 € en cas de paiement en trois (3) échéances,
- 7.650 € en cas de paiement en six (6) échéances,
- 7.810 € en cas de paiement en dix (10) échéances.

Le prix des options est fixé annuellement à :

- Langue vivante (tarif par langue supplémentaire choisie) : 200 €
- Perfectionnement en français : 155 €
- Combiné Bachelor Européen – Bachelor Professionnel : 2.000 € voir tva prix rond
- Option supplémentaire exemple (certificat) : 200 €

5.2. Modalités de paiement

a) Le paiement du prix de la formation est effectué dans les conditions suivantes :

Le Stagiaire ou son Tiers Financier s'engage à régler l'acompte lors de la conclusion du contrat (soit 510,00 €), puis à effectuer les règlements du solde du prix de la formation selon le nombre d'échéances choisies comme suit, eu égard à la mise à disposition de la formation dans sa totalité :

ECHEANCES	M (mois d'inscription)	M+1	M+2	M+3	M+4	M+5	M+6	M+7	M+8	M+G	M+10	TOTAL
	PAIEMENT EN 3 FOIS	Règlement de l'acompte	510,00 €									
				<i>Règlement des échéances le 10 de chaque mois</i>								
			2 330,00 €		2 330,00 €		2 330,00 €					7 500,00 €

Paraphes : Stagiaire Tiers Financier EIEBS

PAIEMENT EN 6 FOIS	510,00 €	1 190,00 €	1 190,00 €	1 190,00 €	1 190,00 €	1 190,00 €	1 190,00 €	7 650,00 €
PAIEMENT EN 10 FOIS	510,00 €	730,00 €	730,00 €	730,00 €	730,00 €	730,00 €	730,00 €	7 810,00 €

b) Le paiement des options s'effectue en même temps que l'acompte.

c) Les modalités de paiement acceptées sont les suivantes : (merci de cocher les cases correspondantes aux modalités de règlement choisies)

Pour l'acompte à valoir sur le prix de la formation à régler lors de la conclusion du contrat :

- Virement(s) bancaire(s)
- Mandat(s) de prélèvement SEPA (*joindre 1 RIB et compléter l'autorisation de prélèvement)

Pour le solde du prix de la formation :

- Virement(s) bancaire(s)
- Mandat(s) de prélèvement SEPA (joindre 1 RIB et compléter l'autorisation de prélèvement)

Le montant correspondant au montant net à porter au crédit de notre compte bancaire. Tous les frais, comme les frais de transfert, sont à la charge du Stagiaire.

5.3. Paiement du prix de l'inscription aux épreuves d'examen

Il est précisé que le prix de l'inscription aux épreuves d'examen, si elles sont prévues, n'est pas compris dans le prix de la formation.

Il devra faire l'objet d'un règlement distinct par le Stagiaire pour le compte des organismes et autorités en charge de l'organisation desdits examens, lors de l'inscription aux épreuves y conduisant.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

6.1. Respect des règles d'utilisation de la plateforme pédagogique d'EIEBS

EIEBS fait bénéficier au Stagiaire d'un accès à une « plateforme pédagogique » à partir du site www.eiebs.academy. L'accès aux services offerts peut avoir lieu par un accès individuel à partir de tout ordinateur (ou tablette) connecté(e) à internet.

Il est soumis à une identification préalable au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé ou transmis à un tiers.

Le Stagiaire est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

Le Stagiaire s'engage à respecter la législation en vigueur et notamment à utiliser les services mis à sa disposition par l'intermédiaire de la plateforme pédagogique dans le respect des règles relatives à la propriété littéraire et artistique et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'accès du Stagiaire à la plateforme pédagogique est limité à 12 mois à compter de la date de signature du présent contrat, sauf prolongation convenu entre les parties.

6.2. Investissement personnel et assiduité

Plus généralement, le Stagiaire s'engage à s'investir personnellement dans la réalisation de la formation objet des présentes en réalisant le nombre d'heures de formation convenu et à mettre tous les moyens en œuvre pour réussir l'examen final, en réalisant ses évaluations et en se connectant à la plateforme pédagogique au niveau des heures convenues.

6.3. Respect du règlement intérieur

Le Stagiaire s'oblige également à respecter les règles de discipline prévues au règlement intérieur en vigueur au sein d'EIEBS.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RÉSILIATION

7.1. Résiliation anticipée du contrat par le Stagiaire

7.1.1. Résiliation anticipée du contrat en cas de force majeure ou de cas fortuit

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-7 du Code du Travail, si par suite d'un cas fortuit ou de force majeure dûment reconnu, le Stagiaire est empêché de suivre les enseignements objet du présent contrat, il peut rompre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette résiliation pourra également intervenir à l'initiative du Tiers Financeur dans les mêmes conditions et pour le même motif.

Cette lettre contient la description circonstanciée de l'événement qui empêche la poursuite de la réalisation des enseignements, avec justificatifs joints.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, la résiliation prend effet huit (8) jours après la date de réception de cette lettre. Dans ce cas, la somme due pour la formation dispensée ou mise à disposition correspond au prix prévu au contrat, prorata temporis depuis la signature du contrat.

Aucune indemnité n'est due dans cette hypothèse.

Selon l'article 1218 du Code civil, il y a **force majeure** en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

7.1.2. Résiliation anticipée du contrat dans le délai de trois mois suivant sa prise d'effet

Le Stagiaire pourra, avant délai de trois mois à compter de la date de prise d'effet du présent contrat, hors cas de force majeure ou de cas fortuit, celui-ci pourra être unilatéralement résilié par le Stagiaire ou le Tiers Financeur selon le cas, et ce, sans avoir à donner de motif.

Dans ce cas et conformément aux dispositions du Code du Travail en vigueur, la somme due pour la formation dispensée ou mise à disposition correspond au prix du contrat, prorata temporis depuis la signature du contrat. Les heures d'enseignement prévues ou non réalisées à la date de cette résiliation feront l'objet d'un avoir pour leur valeur prévue au contrat.

Pour réparer le préjudice économique subi du fait de cette résiliation anticipée du présent contrat, le Stagiaire ou le Tiers Financeur devra verser une indemnité contractuelle correspondant à 30% du prix de la formation (rappelé à l'article 5.1).

Cette résiliation devra être adressée à EIEBS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Celle-ci prendra effet dans le délai de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée avec demande d'avis de réception du Stagiaire (ou du Tiers Financeur) ou document notifiant ses intentions.

7.1.3. Résiliation anticipée du contrat après le délai de trois (3) mois suivant sa prise d'effet

Sous réserves des deux (2) facultés de résiliation rappelées aux articles 7.1.1 et 7.1.2. précédents, le présent contrat pourra également être résilié par le Stagiaire ou le Tiers Financeur, avant l'échéance du terme, après l'expiration du délai de trois (3) mois suivant sa prise d'effet.

Dans ce cas, le prix total de la formation est dû et le Stagiaire ou le Tiers Financeur devra adresser à EIEBS sa volonté de résilier le présent contrat de manière anticipée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Celle-ci prendra effet dans le délai de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre recommandée.

7.2. Résiliation anticipée du contrat du fait d'EIEBS

7.2.1. Résiliation anticipée du contrat en cas de force majeure ou de cas fortuit

EIEBS pourra résilier unilatéralement le présent contrat, en raison d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, EIEBS remboursera au Stagiaire ou au tiers Financeur, les sommes qui ne constitueraient pas la contrepartie de la formation effectivement réalisée à la date d'effet de la résiliation, notifiée au Stagiaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La résiliation prend effet huit (8) jours après la date de réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par le stagiaire.

7.2.2. Résiliation anticipée en cas d'exclusion définitive pour l'application du règlement intérieur applicable

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une résiliation à l'initiative d'EIEBS, en cas de manquement du Stagiaire sanctionné son exclusion définitive, en application du règlement intérieur.

Dans une telle hypothèse, EIEBS rembourse au Stagiaire ou au Tiers Financeur, les sommes qui ne constitueraient pas la contrepartie de services effectivement rendus à la date d'effet de la résiliation, prorata temporis.

Cette résiliation prend effet au jour de la première présentation de la lettre recommandée notifiant la sanction.

ARTICLE 8. INEXÉCUTION PARTIELLE DE LA FORMATION ET EN CAS D'ABANDON EN COURS DE STAGE IMPUTABLE AU STAGIAIRE

Hormis les cas de résiliation de contrats précités et les cas de force majeure ou de cas fortuit, en cas d'inexécution partielle de la formation du fait du Stagiaire ou en cas d'abandon au cours de la formation et avant l'échéance du terme du contrat, le Stagiaire s'oblige à verser une indemnité contractuelle, correspondant à la totalité du prix des heures de formation prévues et non réalisées, du fait de cette inexécution partielle ou de cet abandon afin de compenser le préjudice économique subi par EIEBS.

ARTICLE 9. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

L'exécution du présent contrat rend nécessaire la collecte et le traitement de données à caractère personnel afin de respecter les finalités suivantes :

- permettre la bonne orientation du candidat ;
- permettre l'inscription et l'accès au sein de la plateforme pédagogique d'EIEBS, permettant l'exécution de la formation ;
- permettre le suivi de l'activité pédagogique de l'Apprenant(e) dans le cadre de la formation ;
- permettre l'exécution des obligations contractuelles du présent contrat.

Le défaut de ces données personnelles empêcherait l'ouverture des accès à la plateforme pédagogique et l'accès aux services en découlant. La collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion et l'exécution du présent contrat.

Les données à caractère personnel de l'Apprenant(e) seront adressées aux partenaires d'EIEBS afin que ceux-ci puissent mettre à la disposition de l'Apprenant(e) un droit d'accès à leurs propres plateformes pédagogiques pour la réalisation des enseignements bureautiques et linguistiques le cas échéant.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, l'Apprenant(e), et, le cas échéant, son Représentant Légal ou la troisième partie au présent contrat, est (sont) informé(e)(s) de ce qu'il(s) dispose(nt) du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et droit à la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle.

Afin de permettre un suivi statistique et préserver les intérêts de l'établissement d'enseignement notamment en cas d'action en justice ou de contrôle de ses activités réalisés dans le champ de l'enseignement privé hors contrat, ces données seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du présent contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'évènements qui pourraient interrompre ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage préalable à leur suspension définitive.

L'Apprenant(e), et, le cas échéant, son Représentant Légal ou le Tiers Financier, est (sont) informé(e)(s) qu'il(s) dispose(nt) du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, une réclamation en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ce contrat est établi à Paris en deux (2) exemplaires originaux.

Merci de cocher les cases ci-dessous après lecture des présentes :

- Je reconnais avoir pris connaissance des informations précontractuelles qui m'ont apporté toutes les informations utiles, notamment sur :
- la réglementation des activités d'EIEBS, sa forme juridique et ses coordonnées,
 - les caractéristiques et le prix des prestations dispensées, les modalités de paiement,
 - les modalités d'exercice du droit de rétractation,
 - les coordonnées de l'assureur d'EIEBS, et le champ couvert,

- la durée, les modalités d'exécution et de résiliation des contrats,
 - les modalités mises en place pour le traitement des réclamations, et les coordonnées du médiateur de la consommation,
 - la procédure d'inscription et de conclusion du contrat,
 - le règlement intérieur.
- J'ai pris connaissance du programme de la formation choisie.
- J'ai pris connaissance de la nécessité de disposer d'une connexion Internet pour bénéficier des prestations dispensées par EIEBS, et de l'importance d'avoir à disposition du matériel informatique (PC ou Tablette) pour bénéficier des fonctionnalités de la plateforme pédagogique.
- J'ai pris connaissance des pièces à fournir à l'appui de ma demande d'inscription et les transmets en annexe du contrat.
- Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles faisant l'objet du traitement, dans les conditions et selon les modalités portées à ma connaissance.

Documents requis à joindre avec le dossier :

- Pièce d'identité
- Cv
- Deux derniers relevés de notes
- Dernier diplôme obtenu

Le Stagiaire	Le Représentant Légal ou Tiers Financeur	EIEBS
Fait à : Date : Signature : Précédé de la mention : 'Lu et approuvé'	Fait à : Date : Signature : Précédé de la mention : 'Lu et approuvé'	Fait à : Date : Signature :



EIEBS

European Institute of Excellence - Business School
231 rue Saint-Honoré | 75001 Paris
France
SIREN 927 790 527
Établissement d'enseignement privé à distance
Tél : +33 1 89 86 39 86
www.eiebs.academy

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Bulletin à conserver

Rappel sur le délai de rétractation selon l'article L.221-18 du Code de la Consommation

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais.

✂ _____

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION :

À envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 14 jours au plus tard à compter de la date de conclusion du contrat de formation professionnelle, à l'adresse suivante : EIEBS – 231 rue Saint-Honoré – 75001 Paris France

Je soussigné(e) demeurant au
..... joignable par téléphone au
.....

vous informe de la décision de me rétracter et donc de résilier le contrat signé le
.....
concernant la formation

Je n'ai pas à justifier de ma décision. J'ai pris note que, dans le cas où ma rétractation est formulée dans les délais, les sommes éventuellement versées me seront intégralement restituées. Fait à :

Le :

Signature :